



Projet de compte-rendu de la réunion plénière de la CLI du 7 décembre 2018
Validation prévue en CLI du 30 avril.

Secrétariat général
Conseil départemental du Finistère
Direction de l'Aménagement, de l'agriculture, de l'eau
et de l'environnement (DAAEE)
32 boulevard Duplex - 29 196 QUIMPER Cedex
02 98 76 26 61
cli-monts-arree@finistere.fr
<http://www.finistere.fr/cli-monts-arree>

**REUNION DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DE
L'INSTALLATION NUCLEAIRE DE BASE DES MONTS D'ARREE
7 décembre 2018 - Brennilis**

Armelle HURUGUEN, Présidente de la Commission, ouvre la séance à 14h15 et passe la parole à Jacques BRULARD pour faire l'appel en nommant les présents, excusés et pouvoirs.

Le quorum étant atteint, elle présente l'ordre du jour :

1. Validation du compte rendu de la réunion du 2 octobre
2. Décisions sur les nouvelles propositions d'organisation (rythme des réunions dans l'année, durée maximum de 2 heures, enregistrement des débats et relevé de décision...)
3. Actualité du site et avancement des travaux par l'exploitant
4. Intervention de l'ANDRA sur la gestion des déchets
5. Actualité de l'ASN
6. Questions et informations diverses :

Armelle HURUGUEN présente les personnes de l'ANDRA, Marie-Paule ELLUARD et Anne BRODU, qui se sont déplacées de Paris pour informer les membres de la CLI sur la gestion des déchets nucléaires. Ces personnes seront également présentes à la réunion publique pour faire une présentation grand public sur ce même thème.

I - Validation du compte rendu de la réunion d'octobre

Armelle HURUGUEN s'excuse de la transmission tardive du compte-rendu et demande s'il y a des observations.

Jean-Jacques LOHEAC fait juste une remarque sur une formulation incomplète « à ce qu'il a le droit de dire ».

Comme il n'y pas d'autre remarque, l'assemblée passe au vote de la validation de ce document :

✓ **Vote à l'unanimité**

II - Organisation des réunions

Constat : des réunions de plus en plus longues, des moyens humains importants mobilisés sur les comptes rendus, etc.

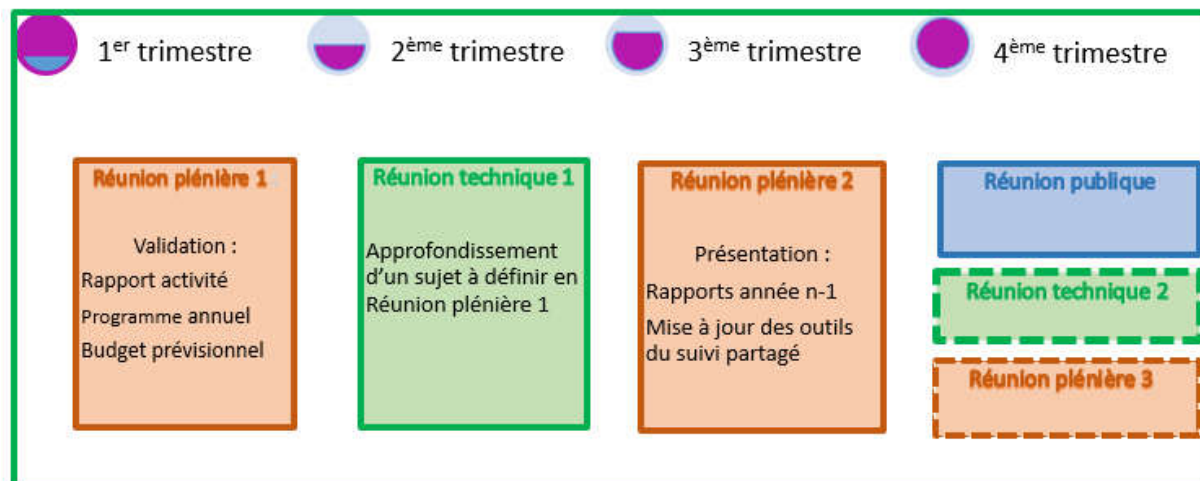
Armelle HURUGUEN annonce que comme convenu le bureau de la CLI a rencontré le collège des associations afin d'entendre leurs attentes et pour discuter des propositions d'évolution du fonctionnement de la CLI.

Jacques BRULARD indique que la CLI des monts d'Arrée organise plus de réunions plénières que la plupart des autres CLI. Cela génère des besoins humains plus importants. Il rappelle que les propositions ont été présentées en réunion plénière le 2 octobre et discutées avec les membres de la CLI. Certaines vont être soumises au vote aujourd'hui, d'autres méritent encore d'être approfondies.

→ Les propositions soumises au vote :

- **Enregistrer les débats de la réunion plénière** (chaque personne devra veiller à se nommer avant de parler)
- **Remplacer le compte-rendu dans sa forme actuelle** (plus de 13 pages) **par un relevé de décision**
- **Décider d'une durée maxi de chaque point à l'ordre du jour** et tenter de s'y tenir
- **Préciser au verso de l'ordre du jour « l'objet des débats » ou l'attendu de la discussion** (à reprendre dans le Relevé de décision)
- Une autre idée serait de mettre en place des **réunions techniques** (1 à 2 par an) pour débattre et approfondir des sujets techniques. Les membres de la CLI seraient libres d'assister à ces temps d'échange en fonction de leur disponibilité. Cela permettrait de réduire la durée des réunions plénières et peut-être leur nombre.

Proposition de planning annuel : en pointillé les réunions à programmer en fonction des besoins exprimés par la CLI.



Echanges

Armelle HURUGUEN informe que la CLI de Nogent-sur-Seine rencontrée fin octobre, organise 2 réunions générales par an et a une cellule de veille qui se réunit tous les mois. La CLI des monts d'Arrée pourrait ainsi mettre en place des réunions techniques qui pourraient aussi s'appeler cellules de veille et qui se réuniraient en fonction des besoins afin d'approfondir un sujet.

Bernadette LALLOUET souhaite que les membres de la CLI puissent disposer d'un maximum de documents avant la réunion.

Armelle HURUGUEN indique que cela fait partie des choses à approfondir pour voir comment mettre cela en place, ainsi que l'enregistrement des réunions. En effet, cela n'est pas possible quand la réunion est organisée dans une salle comme ici.

Comme il n'y a plus de remarques sur les propositions, Armelle HURUGUEN procède au vote.

✓ **Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.**

Ensuite, **Jacques BRULARD** présente les autres propositions.

→ **Les propositions qui restent à approfondir :**

1. Expérimenter la **mise en ligne de l'enregistrement** après la réunion
2. **Evolution des contenus** : Aujourd'hui, un souhait d'évolution de la présentation des sujets a été identifié par certains membres de la CLI (associations notamment). Il faudrait peut-être davantage tendre vers une **problématisation de sujets**. La réunion technique proposée permettra cependant de répondre en partie à ce souhait.

Cette problématisation reste difficile à mettre en œuvre, parce qu'elle nécessiterait une **autre organisation** pour avoir communication des présentations bien en amont de la réunion pour pouvoir les transmettre à l'ACRO, afin d'en faire ressortir des questions et porter l'attention sur les points essentiels.

Echanges

Sur le point 1, **Armelle HURUGUEN** annonce que l'on souhaite encore travailler sur ce sujet. En effet, on ne pourra mettre en ligne qu'un enregistrement de qualité. Il faut donc trouver la forme adéquate. Cela aura sans doute des coûts techniques.

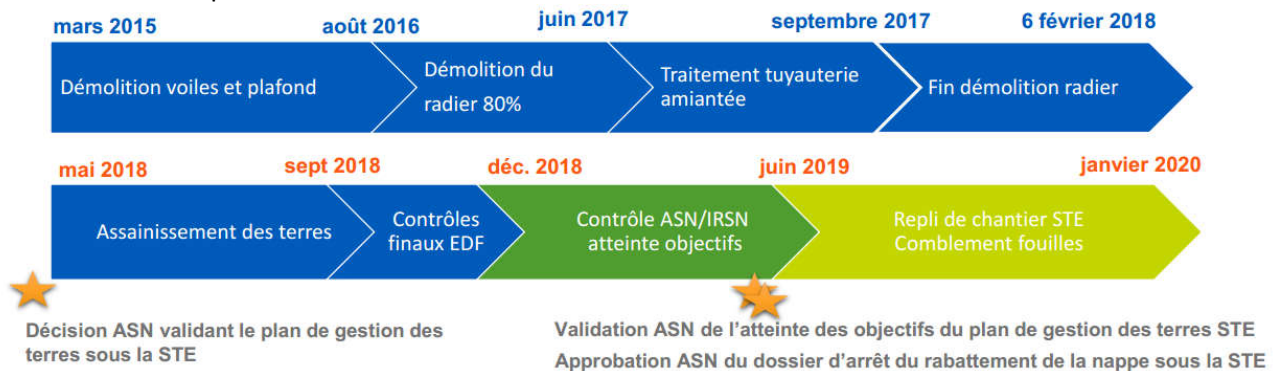
Sur le point 2, **Armelle HURUGUEN** propose de l'affiner lors d'une réunion technique. Pour définir vraiment ce que l'on veut et comment on arrive aux questions qui problématissent. Ce n'est pas encore mûr.

III - Actualité du site nucléaire et avancement des travaux par l'exploitant

1. Avancement des travaux sur l'assainissement des terres sous le radier de la station de traitement des effluents

Jean CUCCINIELLO informe que novembre marque la fin de la mise en conteneurs des colis de déchets issus de l'assainissement des terres sous la station de traitement des effluents. Cela représente 1 800 tonnes de déchets évacués et la 100^{ème} expédition de l'année. Les abris d'entreposage des colis sont démontés et les contrôles finaux sur les terres ont été réalisés, soit 25 prélèvements envoyés au laboratoire. L'exploitant a déjà reçu quelques résultats. La synthèse sera transmise à l'ASN avant la fin de l'année. L'exploitant dit être confiant dans l'atteinte des objectifs du plan de gestion.

Le bilan des étapes du chantier se traduit sur la frise ci-dessous :



Pour la présentation du bilan, l'exploitant adoptera la démarche de présentation en avance de phase avec des experts d'EDF. Une phase de contrôle est nécessaire avant le repli de chantier. Auparavant, il faut aussi obtenir l'approbation du dossier de demande de l'arrêt du pompage de la nappe.

Par rapport au délai, la demande d'une nouvelle prolongation du décret n'a pas été acceptée. Le décret d'autorisation du démantèlement partiel de juillet 2011 reste actif jusqu'au dossier de démantèlement complet.

ECHANGES

Bernadette LALLOUET demande où vont les déchets de la structure d'entreposage des déchets?

Jean CUCCINIELLO indique qu'il s'agit d'une structure conventionnelle qui n'est pas une zone nucléaire. Les abris étaient en location donc ils retournent à l'entreprise.

Pierre COLAS s'interroge sur l'opportunité de vérifier l'absence de nucléides dans les eaux de nappe là où il y a résurgence en faisant un arrêt provisoire du pompage. Puisque, quand on va arrêter définitivement le pompage ce sera trop tard.

Jean CUCCINIELLO précise que dans le dossier, il y a un certain nombre de préconisations. Cette question comme d'autres pourront être posées lors de la consultation publique.

Michel MARZIN indique que la commission de l'ANCCLI trouve que l'on met en stockage à l'ANDRA beaucoup trop de déchets peu radioactifs mais pour arrêter, il faut être sûr que le contrôle est bon. Aujourd'hui la loi s'y oppose (*absence de seuil de libération en France*). Il faut prouver par un dossier que ce n'est pas contaminé.

Jean CUCCINIELLO rappelle que tout ce qui sort d'une zone nucléaire est un déchet nucléaire. Ici, il s'agit d'une zone conventionnelle donc les déchets sont classés conventionnels.

Jean-Jacques LOHEAC souhaite savoir à quelle profondeur sont réalisés les sondages sous la STE.

Jean CUCCINIELLO précise que cela se fait à une trentaine de cm conformément au plan de gestion. L'exploitant doit démontrer que le modèle utilisé en amont est conforme à la réalité et que les résultats d'analyses correspondent aux valeurs attendues dans le plan de gestion des terres.

2. Présentation du retour d'expérience du chantier des échangeurs

Jean CUCCINIELLO rappelle que ce chantier qui représente une opération majeure du démantèlement a duré de 2011-2018 et est actuellement complètement réalisé. Les échangeurs représentent deux ensembles de 8 « bouteilles » faisant chacune 20 m de haut, 1m de diamètre et 37 t, avec une partie du circuit secondaire eau/vapeur où circulait l'eau et une partie du circuit de refroidissement du réacteur (fluide caloporteur : CO₂)

en interface avec le Bloc Réacteur. Les points clé du bilan et du retour d'expérience de ce chantier sont les suivants :

- Le bilan radiologique présente une faible dosimétrie collective égale à 39 H.mSv pour 23 personnes en moyenne sur le chantier. La dosimétrie individuelle maximale est de 1,73 mSv sur 12 mois glissant (limite réglementaire annuelle : 20 mSv) ;
- Cela représente un total de 155 000 heures travaillées ;
- L'absence de contamination alpha a été démontrée par l'analyse des frottis réalisés sur chaque bouteille et le circuit intermédiaire (mesures inférieures aux limites de détection) ;
- Les déchets produits totalisent 1 400 tonnes ;
- Au niveau Sécurité, zéro accident avec arrêt, incendie le 23/9/2015 sans conséquence sur les personnes ni l'environnement ;
- Rejets tritium : le maximum a été relevé en 2012/2013 : 0,04 TBq/an pour une autorisation de 0,70 TBq/an ;
- Le bilan déchets affiche une approche optimisée par le choix de la découpe des bouteilles (les bols supérieur et inférieur classés en FAMA soit 18 % du total des déchets et les monoblocs de 3 tronçons classés en TFA représentant plus de 80 % des déchets). Le scénario non retenu de découpe en petit morceaux aurait obligé les opérateurs à procéder à de nombreuses coupes donc à rester plus longtemps en contact des déchets. Le choix opéré (limitation du travail au contact) a permis de réduire la dosimétrie des travailleurs et d'obtenir un gain pour la sécurité des personnes.
- Dans la phase de déroulement du chantier, il n'y a pas eu de points durs. L'incendie est intervenu 3 jours avant la fin du repli du chantier, révélant que la méthode n'était pas suffisamment approfondie au changement de phase. Le retour d'expérience a permis de faire évoluer la procédure des permis feu et de modifier les pratiques d'élimination des déchets liquides (évaporation remplacé par l'utilisation de résine pour transformer en déchets solide

Jean CUCCINIELLO précise que les rejets sont soumis à une réglementation stricte. Des dispositions avaient été prises en amont pour vérifier les dégazages de tritium. Les mesures ont montré des rejets à hauteur maximum de 5,7 % de la limite autorisée. Si on pouvait penser qu'il y aurait du dégazage à l'ouverture des échangeurs, l'absence de pic sur la courbe de mesure démontre qu'il n'y en a pas eu. Il rappelle par ailleurs que tout ce qui relève du domaine nucléaire reste dans le domaine du nucléaire.

EDF a transmis une note sur le retour d'expérience de ce chantier au mois de novembre comme demandé par l'ASN. Ce document présente notamment les faits marquants qui sont synthétisés ci-dessous :

- Aucun accident avec arrêt
- Des aléas sur la phase de préparation du chantier (ventilation, manutention, filtre)
- Incendie de 2015, événement significatif de niveau 1, sans conséquence sur les personnes mais ayant conduit à retarder de plus de deux ans la finalisation du chantier.
- Un retour d'expérience spécifique à cet événement a été réalisé, il a conduit à 3 évolutions principales sur :
 - Les procédures de coupes par points chauds,
 - Le traitement des petites quantités de déchets liquides,
 - Les analyses de risque spécifique des phases de préparation et de repli de chantier

Pour conclure, **Jean CUCCINIELLO** indique que le scénario retenu pour ce chantier est devenu un cas d'école pour les formations des acteurs de la déconstruction.

ECHANGES

Tugdual TANQUEREL signale qu'il s'est penché sur les lettres de suite notamment sur la procédure de permis feu. Il indique que l'ASN note une augmentation du risque incendie en 2015, notamment le fait qu'un permis de feu autorisé n'était pas conforme, et a émis des remarques récurrentes auparavant. En 2015, a eu lieu l'incendie dû à l'évaporation de l'Ascorel, les remarques de l'ASN n'ont-elles pas induit chez l'exploitant d'adaptation suffisante des procédures. Egalement en juin 2017, l'ASN note que « l'organisation paraît perfectible », cela veut dire que ce n'était pas bon. Cela ne cadre pas avec ce que l'exploitant vient de présenter.

Michel MARZIN rappelle qu'il avait posé une question sur les contrôles effectués avant de sortir les échangeurs du site, et qu'il n'a pas reçu de réponse.

Jean CUCCINIELLO indique que tous les contrôles réglementaires, notamment liés à la réglementation transport ont été effectués avant le départ des colis ou tronçons de bouteilles des échangeurs.

Michel MARZIN signale que les rayonnements alpha ne sont pas mesurés dans ces portiques. Il a donc posé la question à l'ANDRA qui a répondu faire confiance à l'exploitant. Alors que si on ne fait pas de frottis, on ne peut pas savoir s'il existe des rayonnements.

Jean CUCCINIELLO répond à la question de Michel Marzin concernant les échangeurs de chaleur, en précisant que, pour le contrôle alpha, des frottis ont été faits à l'intérieur.

Michel MARZIN demande s'il y a eu des contrôles sur les structures des abris mis en place pour conditionner les terres de la STE

Jean CUCCINIELLO indique que la structure montée pour conditionner les colis de la STE n'a jamais été en zone nucléaire mais toujours en zone conventionnelle. Un contrôle de voirie a été réalisé et a confirmé l'absence de toute contamination. Par ailleurs tous les déchets conventionnels sont contrôlés au portique C3 de sortie de site, ce qui permet de garantir l'absence de contamination. Il en est de même pour les travailleurs ou pour leurs outillages

Michel MARZIN demande s'il y a eu des analyses d'urine réalisées sur les travailleurs afin de procéder à une analyse du tritium.

Jean CUCCINIELLO informe qu'il n'y en a pas eu. Il précise que cette analyse se pratique en cas de suspicion de rayonnement alpha. Ce qui n'était pas le cas sur ce chantier. Il rappelle que les travailleurs sont suivis régulièrement par la médecine du travail. Et il n'y a pas de mesure du tritium.

Jean-Jacques LOHEAC demande si la compagnie d'assurance a pris en charge les conséquences de l'incendie. Il souhaite également savoir si le coût du chantier est réellement en rapport avec le total des 150 000 heures travaillées multipliées par un coût horaire.

Jean CUCCINIELLO informe d'une part qu'EDF est son propre assureur et d'autre part qu'EDF a été indemnisée. Il ajoute qu'il a souhaité développer les éléments techniques du dossier dans le détail mais il n'évoquera pas le montant du marché.

3. Actualité du site en matière de sécurité, de radioprotection, des demandes administratives en cours et d'information du public

En matière de Sureté :

- 0 événement significatif depuis la dernière CLI (1 sur l'année)
- Événement de niveau 0 du 7 sept. 18 : Non-respect de la périodicité semestrielle du contrôle visuel de 3 conteneurs TFA lié à une erreur de saisie. Des actions immédiates ont été mises en œuvre (les contrôles sont bons et ont confirmé l'intégrité des conteneurs, opération de sensibilisation à la sûreté) et des actions différées sont prévues (modification des supports de saisie et de la gamme ; vérification de l'appropriation par les intervenants)
- Formation Qualité, Sûreté, Environnement pour l'ensemble des salariés et intervenants sur les thèmes ISO9001, 14001, Arrêté INB 1

En matière de Radioprotection

- Pas d'événement significatif depuis la dernière CLI (0 sur l'année)
- 1,68 H.mSv pour l'ensemble des 70 salariés environ, depuis janvier 2018 (limite réglementaire annuelle : 20 mSv par salarié)

En matière de Sécurité

- zéro accident depuis la dernière CLI
- Plus de 2 ans sans accident avec arrêt
- Formation Secouriste du Travail : 80 % des salariés EDF sur site sont formés
- 10 exercices ELI (équipe locale d'intervention) depuis le début de l'année

En matière d'Environnement

- zéro événement significatif environnement depuis la dernière CLI (0 sur l'année)
- Semaine de Réduction des Déchets : intervention de la société MéGo, entreprise de Bourg-Blanc, spécialisée dans la collecte, le tri et le recyclage des mégots.
- Installation d'un préleveur par l'IRSN au niveau de la station météo de Brennilis et formation des équipes environnement du site à son utilisation
- Intervention de la société Aquascope pour réaliser les pêches triennales hydrobiologiques ainsi que les pêches quinquennales radioécologiques.

Activité d'exploitation

- Les travaux de reprise de l'étanchéité des sous-sols de l'IDT (installation de découplage et transit des déchets) ont été effectués.
- Une campagne d'acquisition visuelle par drones a eu lieu afin de réaliser un double en 3 dimensions de l'ensemble de l'installation.

Relations au territoire et Information du public

- EDF poursuit sa démarche proactive pour informer et cela retient l'intérêt des visiteurs (3 186 visiteurs à fin novembre 2018 dont 700 scolaires)
- Une rencontre avec le PNRA et l'ensemble des directions d'EDF présentes sur le territoire des Monts d'Arrée a eu lieu en novembre
- La CLI de Nogent-sur-Seine est venue visiter le site fin octobre
- Ecole des Mines: formation des étudiants de Master 2 « Démantèlement des installations nucléaires» de l'université Nantes et Subatech.

Synthèse : 2018, année charnière avec 3 jalons franchis

- ➔ Les opérations nucléaires du démantèlement partiel sont réalisées (échangeurs de chaleur, station de traitement des effluents)
- ➔ Le dossier de démantèlement complet déposé le 24 juillet 2018
- ➔ EDF est mobilisée pour préparer le démantèlement complet

ECHANGES

Olivier DEPLACE demande des précisions sur l'exigence de formation des salariés et **Tugdual TANQUEREL** sur le respect des exigences de l'ASN sur la réalisation d'exercices mensuels.

Jean CUCCINIELLO précise en effet qu'il y a une exigence de former un certain nombre de sauveteur secouriste du travail (SST). Il n'a pas en mémoire l'exigence de fréquence de l'ASN, point qu'il va vérifier mais les données présentées montrent qu'EDF a réalisé en 2018 des exercices mensuels (11 réalisés de janvier à fin novembre 2018).

Laurent PALIX indique que la remarque de l'ASN doit être issue d'un contrôle inopiné qui a été organisé en heure non travaillée. Il vérifiera la remarque sur la fréquence d'exercices mensuels car ce n'est pas de la responsabilité de l'ASN de fixer une fréquence des exercices.

IV - Intervention de l'ANDRA sur la gestion des déchets

Marie Paule ELLUARD présente son parcours professionnel, elle a travaillé au CEA à Cadarache, à l'IRSN puis à l'Autorité de sûreté nucléaire de Défense soit plus de 30 ans de travail sur les déchets nucléaires. Elle propose de présenter de façon générale les missions de l'Agence puis de détailler la prise en charge des déchets. Elle précise que la présentation a été préparée avec **Anne BRODU**, responsable communication, présente également à la réunion.

Le cadre français pour la gestion des déchets radioactifs :

Les 3 piliers de la gestion des déchets radioactifs sont la loi, le plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs et l'ANDRA, une agence nationale dédiée indépendante des producteurs de déchets. Le plan est révisé tous les 3 ans et pour la 5^{ème} édition en préparation, la commission du débat public a été saisie pour organiser une consultation du public en 2019.

L'ANDRA est un Etablissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de la recherche et de l'environnement. L'agence a des missions d'intérêt général encadrées par trois Lois : 1991, 2006 et 2016. L'ANDRA regroupe 650 salariés en 4 lieux dont le siège social à Chatenay-Malabry.

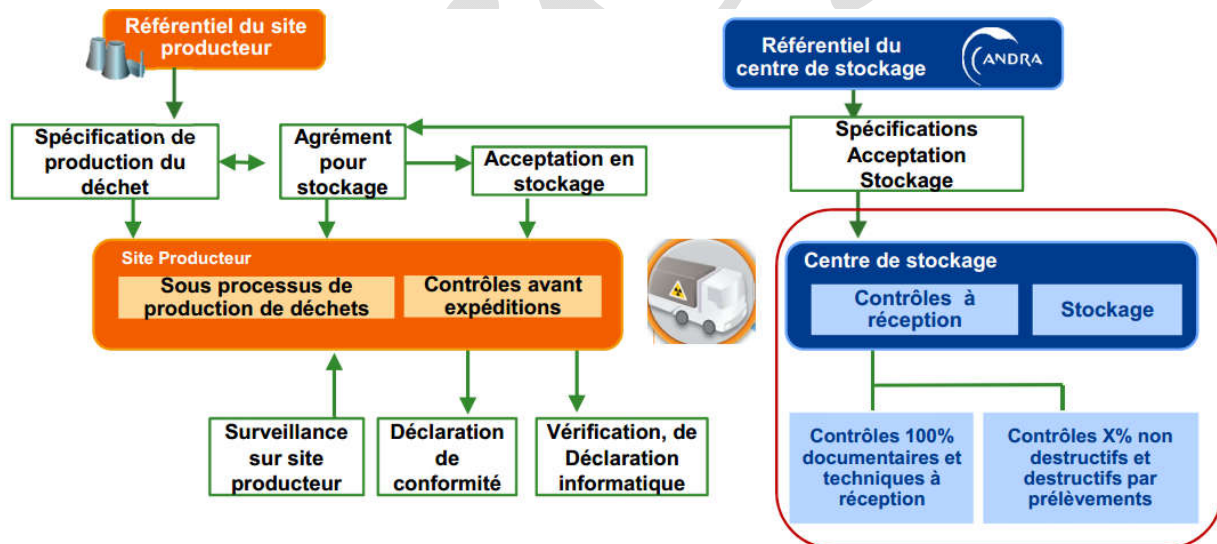
Les grandes missions de l'agence sont les suivantes :

- Stocker et surveiller les centres de stockage
- Concevoir les centres de stockage
- Réaliser et publier l'inventaire national des matières et déchets radioactifs
- Assainir d'anciens sites pollués par la radioactivité
- Informer et dialoguer
- Diffuser son savoir-faire à l'international

Les différents producteurs de déchets radioactifs en France et les 5 catégories de déchets :



Marie Paule ELLUARD présente ensuite la prise en charge des déchets radioactifs par l'ANDRA. S'agissant d'un déchet dangereux, le principe du stockage est de mettre plusieurs éléments entre l'homme et le déchet (le colis dans son conteneur, l'ouvrage de stockage et la barrière géologique). Il existe deux centres de stockage en activité dans le département de l'Aube : le Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires), qui accueille les déchets de faible activité à vie courte (TFA), et le centre de stockage de l'Aube (CSA), qui accueille les déchets de faible et moyenne activité principalement à vie courte (FMA-VC). Pour toute prise en charge de leurs déchets, les producteurs doivent démontrer et apporter les preuves du bon respect des spécifications et exigences de l'ANDRA qui portent sur les connaissances et mesures des éléments radiologiques et toxiques-chimiques et sur les attendus et performances des colis contenant les déchets. Tout au long du processus, le déchet est suivi et contrôlé. En amont, par des audits et des inspections de l'ANDRA sur les sites producteurs afin de vérifier les exigences ANDRA et conditionnements, pour apporter des conseils et formuler des mesures correctives si nécessaire. A leur arrivée en centre de stockage, des contrôles de 1^{er} niveau sont effectués sous forme de contrôles radiologiques systématiques de tous les colis (contrôle de débit et frottis). Certains colis sont soumis à des contrôles de 2nd niveau sous la forme de contrôles non destructifs (Spectrométrie gamma, Radiographie X, Mesure de dégazage tritium) et de contrôles destructifs (Carottage, Ouverture de colis).



En orange responsabilité du producteur / en bleu responsabilité de l'ANDRA

En cas de non-conformité et en fonction de l'importance de l'écart constaté, des mesures sont prises qui peuvent être de l'ordre du Signalement et sensibilisation, ou du retour du colis chez le site producteur, ou bien de l'interruption des réceptions des colis provenant du site producteur jusqu'à la suspension de l'agrément du site producteur.

ECHANGES

Bernadette LALLOUET demande confirmation que les contrôles de 2^{ème} niveau sont réalisés sur un colis sur 100.

Marie Paule ELLUARD indique que l'agence reçoit environ 40 000 colis provenant du secteur électronucléaire (EDF, CEA et Orano) par an, que 300 contrôles non destructifs ou destructifs sont réalisés, et plus de 40 visites (audits, visites techniques...) ont été réalisées par les équipes de l'Andra sur des sites producteurs. C'est l'ANDRA qui décide de faire ou non des contrôles, souvent quand les chargés d'affaires ont des doutes sur un colis. Ce sont les déchets à haut risque qui sont ciblés. Tous les 3 ans, un super contrôle est réalisé.

[Concernant la demande de précisions sur les colis non conformes, l'ANDRA a communiqué la réponse suivante : En 2017, plus de 40 000 colis provenant des 3 principaux producteurs de déchets (Edf, Orano et CEA) ont été réceptionnés sur les deux centres industriels de l'Andra dans l'Aube. 100 % de ces colis ont fait l'objet de contrôles d'admissibilités informatiques et des contrôles visuels et radiologiques effectués à réception (contrôles de débit de dose pour vérifier le niveau d'irradiation, et frottis pour vérifier l'absence de contamination en surface). Un peu plus de 300 ont été prélevés pour des contrôles destructifs (ouverture, carottage...) ou non destructifs (spectrométrie gamma, mesure de dégazage...). Enfin, plus de 40 visites (audits, visites techniques...) ont été réalisées par les équipes de l'Andra sur des sites producteurs.

Sur l'ensemble des contrôles réalisés, une centaine de non-conformités a été constatée. Ces non conformités ont fait l'objet de mise en place d'actions préventives par le producteur pour éviter qu'elles ne se reproduisent, de demandes d'actions correctives avec parfois retour du colis au producteur, voir, dans de rares cas, de suspension de prise en charge de la famille de colis concernée pour les écarts les plus importants.]

Philippe BIETRIX demande si l'agence reçoit des déchets provenant de la communauté européenne.

Marie Paule ELLUARD précise que les déchets sont exclusivement français, la loi interdit le stockage de déchets étrangers.

Vincent VIGOUROUX s'inquiète de la traçabilité des déchets une fois stockés.

Marie Paule ELLUARD précise que l'on sait exactement où est stocké tel ou tel déchet, chaque déchet est identifié par un code barre.

Jean-Jacques LOHEAC demande si un camion transportant des déchets radioactifs peut s'arrêter sur le domaine public pour que le chauffeur se repose.

[Information transmise par l'ASN en réponse : « concernant la réglementation des transports de matière radioactive, un chauffeur transportant des déchets radioactifs peut s'arrêter, à condition de respecter les points suivants :

- 1. Respecter la durée d'entreposage en transit limitée par l'article 2.6.3 de l'annexe I de l'arrêté dit TMD du 29 mai 2009,*
- 2. Respecter les différentes dispositions du paragraphe 8.4 de l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) relatif à la surveillance des véhicules.]*

(voir un complément d'information en annexe)

Michel MARZIN s'étonne que les échangeurs de Brennilis aient été placés en déchets TFA puisque ils sont susceptibles d'avoir été en contact avec tous les contaminants présents dans le réacteur. Certains ont pu être détectés dans les extrémités (les bols). *(Les éléments présentés par M. Marzin en réunion sont annexés au présent compte-rendu)*

Marie Paule ELLUARD indique qu'il n'est pas apparu lors de l'instruction du dossier que ces éléments radioactifs puissent se retrouver dans les déchets stockés dans les proportions présentées.

Jean CUCCINIELLO complète en rappelant que le dossier préalable comportait des études qui ont permis de montrer que les parties intermédiaires des bouteilles échangeurs étaient des TFA mais que les bols ont été stockés en FMA. Par rapport aux échangeurs de la centrale de Chooz, on n'est pas du tout dans les mêmes niveaux de contamination. A Chooz, l'opération de décontamination des échangeurs a permis de passer de 31000Bq/cm² à un niveau entre 30 et 3000. A Brennilis, une décontamination préalable n'était pas nécessaire puisque le niveau atteint est de l'ordre de 300Bq/an.

Michel MARZIN se demande si on a bien cherché les différents éléments pouvant être présents comme par exemple l'Américium qui a une période de ½ vie de 32 ans. Lors du fonctionnement du réacteur, les premiers échangeurs ont été remplacés rapidement et à leur place on a trouvé des radioéléments. Il s'interroge sur le fait que l'on n'en ait pas trouvé sur les échangeurs qui sont restés 10 ans en fonctionnement.

Jean CUCCINIELLO indique que la réponse à cette question est dans le dossier d'acceptation du déchet. Le spectre indique que l'on se situe dans des niveaux de TFA.

V – Actualité de l'ASN

1. Le suivi du site

Hélène HERON présente les éléments du suivi du site pour l'année 2018. L'ASN a réalisé deux inspections sur le site de BRENNILIS en 2018 :

- Une inspection annoncée « gestion des déchets » réalisée les 13 et 14 mars 2018 (présentée en réunion CLI de juillet). Les conclusions indiquent que la gestion des déchets est globalement satisfaisante à l'échelle de l'établissement et que l'exploitant devra mieux définir les modalités de gestion des déchets dans l'enceinte réacteur (ER), notamment pour ce qui concerne l'exploitation des zones d'entreposage situées dans l'ER (durées d'entreposage, etc.)
- Une inspection réalisée le 2 août 2018 visant à contrôler l'avancement des chantiers de démantèlement (STE, ER). La synthèse de cette visite indique que la gestion des déchets dans l'enceinte réacteur est perfectible et qu'il apparaît nécessaire de prendre en compte la problématique radon sur le chantier d'assainissement des terres sous STE.

Suite à l'inspection du mois de mars sur la gestion des déchets, l'exploitant a mis en œuvre les actions correctrices suivantes :

- Etablissement de nouvelles consignes d'exploitation des zones d'entreposage de déchets présentes dans l'enceinte réacteur
- Intégration de ces consignes dans la nouvelle version de l'étude déchets et les règles générales d'exploitation en cours d'instruction par l'ASN
- Réalisation d'un essai périodique annuel concernant l'intégrité des protections biologiques en place dans les zones d'entreposage des déchets situées dans l'enceinte réacteur
- Révision de l'imprimé permettant de réaliser l'essai périodique précité pour le rendre plus opérationnel.

Du point de vue de l'ASN, la réponse apportée par l'exploitant au courrier de suite de l'inspection est satisfaisante.

Au 2^e semestre 2018, 1 ESS (événement significatif pour la sûreté) de niveau 0 (INES) a été déclaré le 7 septembre 2018 concernant l'absence de réalisation de contrôles périodiques (semestriels) visuels requis au titre des règles générales d'exploitation sur les colis de déchets TFA entreposés dans les conteneurs des zones d'entreposage des déchets TFA (IDT et aire extérieure) :

- La détection de l'ESS a été faite par la filière indépendante de sûreté du site
- Les causes sont d'ordre matériel (fichier de suivi de l'entreposage des conteneurs et gamme non ergonomiques) et organisationnel (méthodes de renseignement des gammes).
- Plusieurs actions correctives ont été mises en place pour une meilleure maîtrise des entreposages de conteneurs dans l'IDT (amélioration du fichier de suivi des conteneurs, re-sensibilisation à la sûreté).

Du point de vue de l'ASN, l'analyse faite par l'exploitant à la suite de l'événement et la définition des actions correctives correspondantes sont satisfaisantes.

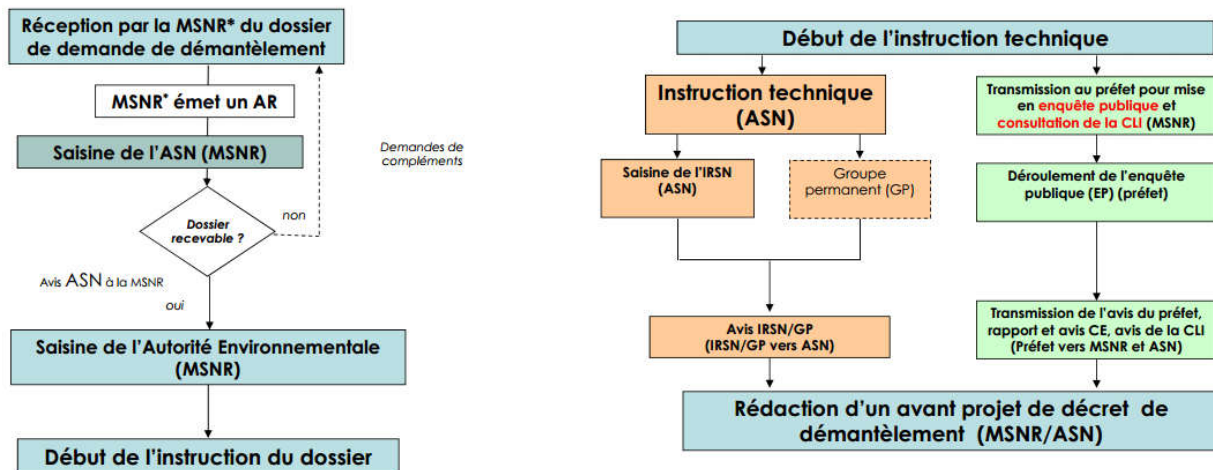
Concernant les suites de l'événement de février 2017 (fuite d'eau contaminée en bout de tuyauterie dans l'enceinte réacteur), des travaux ont été réalisés en juillet 2018 pour mettre en place un système de collecte des égouttures en sortie de tuyauterie. L'ASN suit le passage du dossier en comité ALARA. Des nouveaux travaux sont à prévoir pour gérer la présence de chiffons et bouchons dans la canalisation. Les investigations se poursuivent pour identifier l'origine de la fuite. L'ASN suit les engagements pris par l'exploitant vis-à-vis de cet événement. Un nouveau compte rendu d'événement significatif (CRES) consolidé et mis à jour est attendu avant la fin de l'année 2018.

[observation de l'ASN : l'engagement d'EDF pour la mise à jour du CRES sera finalement en fin d'année 2019 compte tenu des investigations à mener.]

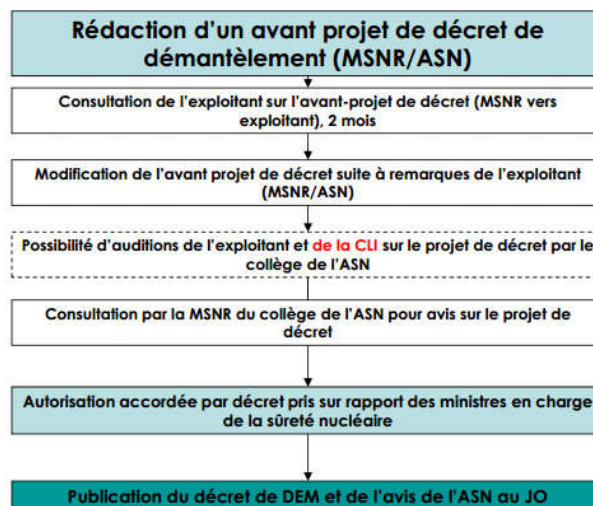
Au sujet des Autorisations et procédures, l'ASN poursuit l'instruction des dossiers suivants :

- le dossier de démantèlement complet reçu en juillet 2018
- la demande d'arrêt du rabattement de la nappe phréatique sous la STE
- l'approbation de l'étude déchets prenant en compte la décision déchets de l'ASN
- la révision des Règles Générales d'Exploitation (RGE) concernant la gestion des déchets
- le déclassement de la zone 47 et du hangar à déchets
- le dossier d'orientation du réexamen (DOR) permettant de préparer le réexamen de sûreté du site
- le dossier concernant la réalisation de prélèvements dans le bloc réacteur (BR)

2. Zoom sur la procédure d'instruction d'un dossier de démantèlement complet



*MSNR = Mission Sûreté Nucléaire et Radioprotection



3. Les chantiers en cours

- STE : l'exploitant a finalisé l'excavation des terres sous la STE après avoir obtenu une approbation de son plan de gestion des terres en 2018. L'ASN attend le résultat d'analyse des prélèvements réalisés en fond de fouille par EDF en octobre 2018.
- Le repli du chantier des échangeurs a été terminé en 2018. EDF a transmis fin novembre la note de retour d'expérience (REX) rédigée 6 mois après la fin du chantier (prescription du décret de démantèlement partiel)
- Prélèvements BR : sécurisation, désamiantage et aménagements préalables aux prélèvements dans le BR, réalisation pour fin 2018. *[observation de l'ASN : Le chantier préparatoire pour les prélèvements BR a été suspendu fin 2018 et doit reprendre début 2019 une fois des mesures de sécurisation complémentaires prises pour les travailleurs.]*
- Réfection sous-sol de l'IDT suite aux infiltrations qui y ont été constatées. Chantier réalisé fin 2018.

4. Perspectives pour 2019

- Contrôles de l'atteinte des objectifs d'assainissement des terres sous la STE
- Fin des travaux prévus dans le décret de démantèlement partiel (2011 modifié pour prolonger l'échéance)
- Instruction des dossiers à enjeux : Démantèlement complet et demande d'accord préalable à la réalisation des opérations de prélèvement dans le BR (travaux prévus en 2019)
- Instruction des articles 26 en cours :
 - o Arrêt rabattement nappe phréatique sous STE
 - o Déclassement des zones (zone 47 et hangar à déchets).
 - o RGE déchets et étude déchets

ECHANGES

Tugdual TANQUEREL rappelle les remarques des lettres de suite qui peuvent être réitérées à plusieurs reprises et s'étonne que dans une démarche qualité aucune parade ne soit mise en place et que des problèmes deviennent récurrents.

Laurent PALIX explique que lors d'une inspection, un certain nombre d'écarts peut être observé. L'exploitant doit les corriger et si besoin, mettre à jour ses procédures et contrôler la mise en œuvre de l'évolution de ses pratiques. L'ASN vérifie un an plus tard les dispositions retenues pour traiter les écarts. Dans le cadre des contrôles de l'ASN, il est globalement observé environ 1/3 d'éléments perfectibles et 2/3 de satisfaisants. Dans une démarche d'inspection, il est logique que les inspecteurs notent des imperfections. C'est leur métier de contrôler et de rechercher les dysfonctionnements ou écarts. L'ASN fixe les objectifs à atteindre et l'exploitant choisit la façon de les atteindre, ensuite l'ASN vérifie par sondage que cela répond bien aux objectifs. »

Jean CUCCINIELLO indique que dans le cadre de la démarche qualité, l'ensemble des intervenants ont à cœur de s'améliorer. Quand il y a un écart, il est traité. Quand il y a un enjeu, l'écart est déclaré. On ne peut pas dire que l'exploitation n'est pas satisfaisante. EDF a des gens spécialisés pour la mise en œuvre des pratiques et pour leur amélioration. Cela fait émerger des écarts et c'est une force de progrès. Il ajoute que c'est l'ASN qui fixe les obligations et que l'exploitant doit s'y plier.

Armelle HURUGUEN clôt la discussion en précisant que le débat s'installe. On voit que l'on progresse mais qu'il est important de réexpliquer les choses. Le degré d'exigence est en train de monter. On arrive à des compléments qu'il faut apporter. On a la possibilité d'en débattre et de recevoir des éléments de réponses. C'est bien le rôle de la CLI.

VI – Questions et informations diverses :

- **Retour sur la rencontre de la CLI de Nogent-sur-Seine**, le 31 octobre à Brennilis : l'objectif est de permettre de confronter les fonctionnements des 2 CLI (nombre de réunions/an, organisation des réunions publiques, suivi lettres de suite, moyen d'intéresser la population)

Armelle HURUGUEN indique que ce qui l'a le plus marqué est qu'une CLI qui agit sur une centrale en activité ait très peu d'associations présentes et cela à quelques km de Paris. Elle a également noté le fait que les réunions publiques n'ont pas vraiment de public.

Pierre COLAS a été surpris par le manque d'outils d'information mis à disposition. La CLI de Nogent-sur-Seine n'a pas de site internet à jour (dernière publication datant de 2006). Il a également noté l'absence de contre-pouvoir. Dans la CLI, plusieurs membres sont des anciens salariés d'entreprises du nucléaire.

Stéphane LE BOURDON reproche que l'on puisse transmettre aux enfants et aux parents des messages qui font peur. La consigne en cas de crise de ne pas venir chercher les enfants à l'école est impossible à suivre pour des parents.

Armelle HURUGUEN ajoute qu'elle a noté aussi l'existence d'une cellule de veille qui se réunit tous les 15 jours. Que cela est une bonne idée à reprendre ici. Les membres de la CLI de Nogent ont été surpris de voir la présence de contre-pouvoir chez nous.

- **Michel MARZIN présente son document sur l'activité naturelle et de l'activité artificielle**

Armelle HURUGUEN propose de mettre à l'ordre du jour d'un prochain groupe technique cette question, si cela permet d'apporter des précisions à la CLI.

- **ANCCLI : le GPDEM (Groupe permanent sur les questions du démantèlement des centrales)**, groupe auquel participe la CLI de Brennilis et le GPMDR (Matières et Déchets Radioactifs), se sont réunis à Paris en septembre. La présidente de la commission particulière du débat public, Mme AHREL DUTIROU, a présenté le débat public et les attentes vis à vis des contributeurs, lors de cette réunion. En fin d'année se tiendra le **débat public relatif au Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs**, dit "PNGMDR". La contribution de l'ANCCLI est attendue, c'est pourquoi les CLI étaient sollicitées pour identifier des sujets techniques controversés et les thèmes qu'elles considèrent prioritaires.

Françoise RICHARD informe que des éléments issus des remarques formulées par la CLI lors de l'étude sur l'assainissement des terres sous la STE ont été transmis à l'ANCCLI afin d'alimenter le débat sur la gestion des déchets.

Philippe BIETRIX informe qu'il fait aussi partie du groupe de travail et qu'un déplacement sur le site de l'ICEDA est prévu. L'ANCCLI ouvre un GT sur la question de santé et faible dose et un autre sur la question des PUI et PPI. La prochaine réunion se tiendra la semaine prochaine.

Armelle HURUGUEN remercie les membres présents aux rendez-vous nationaux ; Elle précise que la CLI des monts d'Arrée a témoigné à Paris lors de la dernière conférence des CLI sur la façon dont elle organise des réunions publiques participatives.

Armelle HURUGUEN clôt la séance à 17h00 et invite les personnes présentes à rester pour la réunion publique qui est proposée à partir de 17h30.

Projet

Annexe au compte-rendu de la réunion plénière de la CLI du 7 décembre 2018**Information transmise par l'ASN pour compléter l'information sur la réglementation concernant le transport des matières radioactives****Article 2.6.3 de l'annexe I de l'arrêté dit TMD du 29 mai 2009****2.6.3. Limitation de durée du stationnement et de l'entreposage en transit des matières radioactives.**

Sans préjudice des prescriptions des 8.4 et 8.5, les dispositions suivantes s'appliquent au stationnement en cours de transport des véhicules transportant des matières radioactives et à l'entreposage en transit des matières radioactives, en dehors des établissements expéditeur et destinataire si ceux-ci relèvent de l'un des régimes mentionnés à l'article L. 1333-4 du code de la santé publique.

La durée d'un stationnement en cours de transport ou d'un entreposage en transit est limitée à 72 heures consécutives. Cette durée peut être prolongée de 24 heures dans le cas où un jour férié est accolé à un week-end ou de 48 heures dans le cas où le jour férié est séparé d'un week-end par un seul jour ouvrable.

Si le stationnement ou l'entreposage en transit a lieu dans un centre de transbordement, sa durée peut être prolongée dans le cas de contraintes liées au retard d'un navire, ou à l'impossibilité d'embarquer dans un aéronef, ou à la formation, l'éclatement ou le contrôle d'un convoi ferroviaire.

Si le stationnement ou l'entreposage en transit a lieu à l'intérieur d'une installation nucléaire de base définie à l'article L. 593-2 du code de l'environnement ou d'une installation nucléaire intéressant la défense définie à l'article L. 1333-15 du code de la défense, sa durée peut être portée à une semaine.

Dans le cas d'un événement obligeant à prolonger un stationnement en cours de transport ou un entreposage en transit au-delà des durées ci-dessus, le transporteur en informe dès que possible l'expéditeur et le destinataire, en vue de définir les dispositions à prendre. Les limitations de durée définies ci-dessus ne commencent à courir que lorsqu'il est à nouveau possible de cesser le stationnement ou l'entreposage en transit.

Si la durée d'un stationnement en cours de transport ou d'un entreposage en transit excède 72 heures, les vérifications prévues au 1.4.2.2.1 c) sont réalisées toutes les 24 heures, après un délai de 72 heures. Ces opérations sont enregistrées afin d'en assurer la traçabilité.

Le présent paragraphe ne s'applique pas :

- aux colis, exceptés relevant du n° ONU 2908 ;
- aux citernes vides non nettoyées relevant des nos ONU 2912,3321 ou 3322.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020796240#LEGIARTI000037943744>

Paragraphe 8.4 de l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) relatif à la surveillance des véhicules**PRESCRIPTIONS RELATIVES À LA SURVEILLANCE DES VÉHICULES****8.4.1**

Les véhicules transportant des marchandises dangereuses dans les quantités indiquées dans les dispositions spéciales S1 (6) et S14 à S24 du chapitre 8.5 pour une marchandise donnée selon la Colonne (19) du tableau A du chapitre 3.2 seront surveillés, ou bien ils pourront stationner, sans surveillance, dans un dépôt ou dans les dépendances d'une usine offrant toutes les garanties de sécurité. Si ces possibilités de stationnement n'existent pas, le véhicule, après que des mesures appropriées de sécurité auront été prises, peut stationner à l'écart dans un lieu répondant aux conditions énoncées aux a), b) ou c) ci-après:

- a) Un parc de stationnement surveillé par un préposé qui aura été informé de la nature du chargement et de l'endroit où se trouve le conducteur;
- b) Un parc de stationnement public ou privé où le véhicule ne courra probablement aucun risque d'être endommagé par d'autres véhicules; ou
- c) Un espace libre approprié situé à l'écart des grandes routes publiques et des lieux habités et ne servant pas normalement de lieu de passage ou de réunion pour le public.

Les parcs de stationnement autorisés au b) ne seront utilisés qu'à défaut de ceux qui sont visés au a), et ceux qui sont décrits au c) ne peuvent être utilisés qu'à défaut de ceux qui sont visés aux alinéas a) et b).

8.4.2

Les MEMU chargées doivent être placées sous surveillance, faute de quoi elles doivent stationner dans un dépôt ou dans les dépendances d'une usine offrant toutes les garanties de sécurité. Les MEMU vides non nettoyées sont exemptées de cette prescription.

https://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/adr/adr2017/ADR2017f_web.pdf

Membres de la CLI présents :

Mme Armelle HURUGUEN, Vice-Présidente du Conseil départemental, Présidente de la Commission Territoires et Environnement, Présidente de la CLI
M. Georges LOSTANLEN, Conseiller départemental
Mme Françoise PERON, Vice-Présidente du Pays de Centre Ouest Bretagne
M. Stéphane LE BOURDON, Conseiller départemental
M. Alexis MANAC'H, Maire de Brennilis
M. Pierre COLAS, Conseiller municipal, Maire de Loqueffret
M. Jean-Pierre SALAUN, Conseiller municipal d'Huelgoat
M. Patrick ROUDOT, Conseiller municipal de Lannédern
M. Hervé QUERE, Adjoint au maire Saint-Rivoal
Mme Mariannick MOISAN KERGOAT, Adjointe au maire de La Feuillée
M. Vincent VIGOUROUX, Adjoint au Maire de Brasparts
Mme Marie-Line BOLLORE, adjointe au Maire de Plonévez-du Faou
M. Eric PRIGENT, Président de Mont d'Arrée Communauté
M. Tugdual TANQUEREL, association Bretagne Vivante - SEPNB
Mme Nadine NICOLAS, Groupe Mammalogique Breton (GMB), suppléante
M. Jean-Jacques LOHEAC, Eau et Rivières de Bretagne, suppléant
M. Pascal JEANNIN, représentant le Président de l'UD-CLCV
M. Michel MARZIN, Agir pour l'environnement et le développement durable
Mme Bernadette LALLOUET, association Vivre dans les monts d'Arrée
M. Olivier DEPLACE, union départementale de la CFDT du Finistère
Docteur Philippe BIETRIX, Ordre national des médecins
Lieutenant-Colonel Renaud QUEMENEUR, représentant du Service départemental d'incendie et de secours – SDIS 29

Pouvoirs :

M. Richard FERRAND, Député du Finistère
M. Bernard GIBERGUES, Conseiller départemental
M. André CROCQ, Conseiller régional délégué à la transition énergétique
M. Gérard GUEN, adjoint au Maire de Botmeur
M. Xavier GREMILLET, représentant le Groupe Mammalogique Breton
M. Patrick FER, union départementale de la CGT du Finistère
M. Yannick DOUAUD, union départementale de la CFTC
Docteur Loïc LEBON, Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires

Absents :

M. Olivier LE BRAS, Conseiller régional de Bretagne
Mme Sandrine MOCAËR, Conseillère Municipale de Brennilis
M. Yves TALLEC, Conseiller municipal de Loqueffret
M. Guy RANNOU, Maire de Plonévez du Faou et représentant la Communauté de communes de Haute Cornouaille
Mme Marie LENNON, union départementale force Ouvrière du Finistère
M. Michel BILLET, secrétaire général et président de l'union locale de la CFE CGC BPT

M. Yannick DOUAUD, union départementale de la CFTC

M. Roland LE BLOA, Vice-Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat

M. Jean Yves CRENN, Pays du Centre Ouest Bretagne

M. Yves-Claude GUILLOU, Vice-Président, représentant le Président du Parc naturel régional d'Armorique (PNRA)

Docteur Patrick FABRY, Conseil régional de l'ordre des pharmaciens

Excusés :

M. Emmanuel REMEUR, Conseiller industrie du pôle conseil aux entreprises de Morlaix, représentant de la CCI métropolitaine Bretagne Ouest

M. Bernard MENEZ, Chambre d'agriculture du Finistère

Mme Nadine SAOUTI, Conseil économique, social et environnemental régional

Membres de la CLI à voix consultative présents :

Représentants de l'exploitant :

M. Jean CUCCINIELLO, Chef de l'Aménagement de Brennilis – EDF site de l'installation nucléaire de base des monts d'Arrée

Mme Catherine YAZBEK-CHAPUIS, Attachée Communication Délégation Régionale Bretagne d'EDF

M. Alexandre PLOUGOULEN, Attaché Communication EDF – DP2D – EDF site de l'installation nucléaire de base des monts d'Arrée

Représentants de l'autorité de sûreté nucléaire

Mme Hélène HERON, chève de la division de Caen ASN

M. Laurent PALIX, adjoint au chef de la division de Caen ASN

Représentants du Conseil départemental du Finistère :

M. Jacques BRULARD, Directeur de l'Aménagement, de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement (DAAEE)

Mme Françoise RICHARD, chargée de l'information environnement - service ressources - Direction de l'Aménagement, de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement (DAAEE)

Représentants de l'ANDRA :

Mme Marie Paule ELLUARD, Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Mme Anne BRODU, responsable communication à l'ANDRA

Membres à voix consultative excusés :

Représentants des service de l'Etat

Mme Anne TAGAND, Sous-Préfète de Châteaulin, représentant le Préfet du Finistère

Représentants de l'exploitant :

M. Christophe HERVÉ, délégué régional d'EDF en Bretagne

M. Sylvain GRANGER, Directeur de la DP2D

M. Gilles GIRON, Directeur de projet à la DP2D

M. Christian TAILLEBOIS, Communication Déconstruction et Gestion des Déchets